

Unité de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

La stratégie de l'Égypte pour lutter contre la criminalité la plus grave au monde



Le juge /

Ahmed Saeed Khalil

Président du Conseil d'administration
de l'Unité de lutte contre le
blanchiment d'argent et le
financement du terrorisme



Au cours des dernières décennies, il y a eu un intérêt croissant pour la lutte contre les crimes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, car ils sont parmi des crimes mondiaux les plus graves en raison de leurs effets négatifs sur les niveaux économique, social et politique, de même, ils sont étroitement liés à d'autres crimes graves, tels que les crimes de trafic de drogue, les crimes de corruption, les crimes de traite des êtres humains, le trafic de migrants et d'autres crimes qui font partie des crimes originaux de blanchiment d'argent, et peuvent également être commis pour obtenir le financement nécessaire pour commettre des actes terroristes.

Les conventions internationales ont souligné la nécessité de lutter contre le crime de blanchiment d'argent, au premier rang desquelles figurent la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de Substances psychotropes, la Convention des Nations Unies contre la Criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption.



La Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, dans son troisième article, indique la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour criminaliser la dissimulation ou le déguisement de la véracité des fonds, de leur source, de leur localisation, de leur mode d'élimination, de leur mouvement, des droits qui y sont liés ou de la propriété, sachant qu'ils découlent d'un crime ou de crimes prévus par la Convention ou de l'un des actes de participation à un tel crime ou à des crimes connexes.

En outre, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dans ses articles VI et VII, a mentionné la nécessité de criminaliser le blanchiment des produits du crime et de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le blanchiment d'argent. La Convention des Nations Unies contre la corruption, dans ses articles 23 et 58, a également mentionné la nécessité de criminaliser le blanchiment du produit des infractions établies dans la Convention et la création d'une unité d'enquête financière chargée de recevoir, d'analyser et de diffuser les signalements d'opérations financières suspectes aux autorités compétentes.

D'autre part, les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité soulignent le danger des opérations de financement du terrorisme et exhortent les États à prendre les mesures nécessaires pour les combattre, comme le confirme la

Convention des Nations Unies pour la répression du financement du terrorisme.

Il n'est pas possible de parler de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sans se référer aux normes internationales publiées à cet égard, dont les plus importantes sont les normes publiées par le Groupe d'action financière du FATF, un organisme international créé en 1989 par les ministres de ses pays membres, et son objectif principal est d'élaborer des normes de

L'Unité de lutte contre le blanchiment d'argent était soucieuse d'établir une compréhension unifiée des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, et tenait également à la participation de toutes les parties au niveau national à la lutte contre les risques observés, en procédant à une évaluation nationale des risques pertinents et en élaborant la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

L'Unité a contribué à la préparation d'un projet de nombreuses législations et de leurs amendements, en particulier les lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre le terrorisme, réglementant les listes des entités terroristes, la banque centrale et le système bancaire, et a également, individuellement ou conjointement avec les autorités nationales compétentes, développé des procédures de diligence raisonnable pour les clients de toutes les institutions financières bancaires et non bancaires

lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de promouvoir la mise en œuvre efficace des mesures juridiques, réglementaires et opérationnelles liées à ces crimes, et de faire face à d'autres menaces connexes pour assurer la sécurité du système financier international, par conséquent, le Groupe d'Action financière est un «organisme décisionnel» qui travaille à créer la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre des réformes législatives et réglementaires nationales dans ces domaines.

Les normes internationales du Groupe d'action financière se composent de quarante recommandations couvrant tous les aspects liés à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive, y compris l'identification des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme auxquels chaque pays est exposé afin de former une compréhension unifiée de ces risques, grâce à la coordination et à la coopération au niveau local et en prenant toutes les mesures nécessaires pour y faire face, y compris l'élaboration de politiques, de stratégies, de cadres législatifs, de procédures et de contrôles et leur activation, en coopération avec les homologues concernés d'autres pays. Par conséquent, la création d'un système de contrôle efficace nécessite une coordination au niveau local d'une part, et la coopération au niveau international d'autre part.

Dans ce contexte, l'Unité de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été créée en République arabe d'Égypte conformément à l'article III de la loi n° (80) de l'année 2002 et ses modifications. Le rôle principal de l'Unité est de recevoir des notifications et des informations sur toutes les opérations soupçonnées de constituer des produits ou impliquant le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme ou des tentatives de mener à bien de telles opérations de la part du secteur financier et de les analyser. L'Unité dirige les résultats de son analyse vers les organismes d'application de la loi et les autorités d'enquête compétentes.

Depuis sa création, l'Unité s'efforce de s'acquitter des tâches qui lui sont assignées de manière efficace et efficiente, conformément aux conventions pertinentes sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi qu'aux normes internationales publiées à cet égard.

L'Unité était soucieuse d'établir une compréhension unifiée des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, et tenait également à la participation de toutes les parties au niveau national à la lutte contre les risques observés, en procédant à une évaluation nationale des risques pertinents et en élaborant la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.



En ce qui concerne l'évaluation nationale des risques, elle a été menée pour identifier les formes les plus répandues de blanchiment d'argent, ainsi que les sources de financement du terrorisme, et les secteurs les plus exploités pour réaliser ces crimes. Pour atteindre cet objectif, l'équipe opérationnelle a été formée pour préparer l'évaluation nationale des risques, établir une base de données spéciale sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et analyser les données et informations pertinentes pour parvenir à des résultats sur les sources et les secteurs les plus exploités, les résultats de l'évaluation nationale des risques ont été partagés et diffusés.

En ce qui concerne la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'Unité, en coordination avec les autorités nationales et en tirant parti des résultats de l'évaluation nationale des risques, a élaboré une stratégie globale comprenant des objectifs clés et des mesures opérationnelles spécifiques au titre de chaque objectif principal. Les secteurs public et privé, ainsi que la société civile, coopèrent à la mise en œuvre de la stratégie. Conformément aux normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et le financement de la prolifération de la liquéfaction, l'Unité a contribué à la préparation d'un projet de nombreuses législations et de leurs amendements, en particulier (les lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent, n° 80 de 2002, le règlement exécutif de la loi anti-blanchiment publié par la résolution du président du Conseil des ministres n° 951 de 2003, la loi antiterroriste promulguée par la loi n° 94 de 2015, les entités juridiques terroristes et les terroristes publiés par la Loi n° 8 de 2015, la banque centrale et le système bancaire n° 194 de l'année 2020).

En outre, l'Unité, individuellement ou conjointement avec les autorités nationales compétentes, a élaboré des procédures de diligence raisonnable à la clientèle dans toutes les institutions financières bancaires et non bancaires, les entreprises et les professions non financières, a modifié les règlements exécutifs pour l'enregistrement commercial en ce qui concerne le bénéficiaire réel et a modifié les contrôles réglementaires émis par diverses autorités réglementaires sur les institutions financières et les professionnels et entreprises non financiers.

L'Unité tient à renforcer les capacités des entités travaillant dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et accorde une attention particulière au renforcement des capacités des employés des institutions financières et des professionnels et entreprises non financiers, car ces entités sont la première ligne de défense dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, à travers leurs programmes de formation, ateliers et manuels d'orientation. Elle est également soucieuse de sensibiliser le public aux crimes de blanchiment d'argent et de

L'Unité tient à renforcer les capacités des entités travaillant dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et accorde une attention particulière au renforcement des capacités des employés des institutions financières et des professionnels et entreprises non financiers, car ces entités sont la première ligne de défense dans le domaine de la lutte

financement du terrorisme à travers des documents explicatifs, de courtes vidéos, des infographies et d'autres moyens, et des documents de sensibilisation sont publiés sur le site Web de l'Unité.

Il convient de noter que tout cela se fait dans le cadre de la coordination et de la coopération au niveau national, car l'Unité préside ou est membre d'un certain nombre de comités nationaux liés à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les crimes sous-jacents connexes, parmi ces comités: (Le Comité National de coordination dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le Comité des autorités de surveillance des professionnels et des entreprises non financiers dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le Conseil National des paiements, le Comité National de coordination, le Sous-Comité de coordination pour la prévention et la Lutte contre la corruption et le Comité National de coordination pour la lutte et la prévention de la migration illégale et de la traite des êtres humains), en plus des protocoles de coopération conclus par l'Unité avec diverses autorités nationales.

Au niveau de la coopération régionale, la République arabe d'Égypte est membre du Groupe d'action financière MENAFATF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui est l'organe régional de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ce groupe travaille de la même manière que le Groupe d'Action financière, et l'Unité participe activement aux projets menés par ce groupe, et a participé à bon nombre de ces projets, y compris: (Projet de blanchiment d'argent résultant de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, Projet de blanchiment d'argent par le secteur immobilier, Projet de financement du terrorisme via les sites de réseaux sociaux, Projet de blanchiment d'argent par des moyens électroniques et Projet de blanchiment d'argent et de corruption). Notons que l'Égypte a présidé le Groupe d'action financière pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en 2021/2022-, ce qui lui a permis de coopérer davantage avec toutes les parties liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la région.

D'autre part, au niveau de la coopération internationale, depuis que l'Unité a rejoint le groupe Egmont d'unités d'enquêtes



L'Unité préside ou est membre d'un certain nombre de comités nationaux liés à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les crimes de guerre connexes, y compris le Comité National de coordination dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et le Comité National de coordination pour la lutte et la prévention de la migration illégale et de la traite des êtres humains



financières, et en est un membre actif, la coopération à travers le groupe est intensivement menée pour échanger des informations relatives aux crimes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et aux crimes originaux connexes, via le site Egmont Secure Web afin d'échanger des informations, soit sur demande, soit automatiquement. De plus, l'Unité joue un rôle clé dans le parrainage d'unités d'enquêtes financières pour rejoindre le groupe Egmont, en particulier les unités d'enquêtes financières dans les pays arabes et africains; L'Égypte occupe également le poste de président du groupe de formation et d'assistance technique du groupe Egmont, ce qui lui permet d'acquiescer et d'affiner son expertise et de communiquer avec les parties prenantes concernées à l'échelle mondiale.

Il convient de mentionner que l'Unité a toujours cherché à conclure des mémorandums d'accord avec des unités homologues et d'autres

L'année 2021 est une étape importante dans l'histoire du système de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en République arabe d'Égypte, cette année a vu l'évaluation des systèmes fatidiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par le Groupe d'action financière pour la région asiatique et Nord-africaine, dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de la République arabe d'Égypte aux normes et conventions internationales appliquées dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes.



autorités compétentes dans divers pays du monde afin d'accroître l'efficacité de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes aux niveaux stratégique et opérationnel et au niveau de la sensibilisation et du renforcement des capacités.

Compte tenu de l'appartenance de l'Unité au Comité National de coordination et au Sous-Comité de coordination pour la prévention et la Lutte contre la corruption en tant que l'un des bras de l'État pour lutter contre la corruption, et dans le cadre de la volonté de l'Unité de lutter contre la corruption en tant que l'un des crimes originaux de blanchiment d'argent, l'Unité participe à l'élaboration et à l'activation des objectifs de la Stratégie Nationale de lutte contre la corruption, et participe également à des événements et conférences régionaux et internationaux pertinents, dont le dernier en date était la quatrième session de la Conférence des États parties à la Convention arabe pour la lutte contre la corruption du 22 au 23 mars, 2022 à Riyad, en Arabie Saoudite, où des représentants de l'Unité figuraient parmi les membres de la délégation égyptienne en partenariat avec 14 pays arabes, des organisations internationales et régionales et des experts internationaux; ainsi que la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui s'est tenue du 13 au 17 décembre 2021 dans la ville de Charm el-Cheikh en République arabe d'Égypte. Lors de cette session, l'Unité a organisé un événement spécial intitulé «Le rôle des Unités d'enquête financière dans la lutte contre les flux financiers illicites»; de nombreuses entités nationales et étrangères participant à cette session de la Conférence des États parties ont participé à cet événement.

L'Unité a également rejoint le réseau opérationnel mondial des autorités chargées de l'application de la loi pour lutter contre la corruption Globe, comme moyen de communiquer avec les autorités de lutte contre la corruption du monde entier pour des poursuites plus rapides et plus efficaces contre les pratiques et réseaux de corruption.

Ainsi, l'année 2021 est une étape importante dans l'histoire du système de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en République arabe d'Égypte, cette année a vu l'évaluation des systèmes fatidiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par le Groupe d'action financière pour la région asiatique et Nord-africaine, dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de la République arabe d'Égypte aux normes et conventions internationales appliquées dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes. Le processus d'évaluation a été effectué selon la méthodologie d'évaluation de la conformité publiée par le Groupe d'action financière.

Le processus d'évaluation a abouti à la publication d'un rapport détaillé qui a été adopté lors de la trente-deuxième réunion du groupe MENAFATF tenue le 7 juin 2021, en présence d'États membres ainsi que d'observateurs de pays et d'organisations internationales, ce rapport a salué les efforts déployés par les autorités nationales égyptiennes pour lutter contre le crime de financement du terrorisme en termes d'engagement technique envers les recommandations du Groupe d'action financière et l'efficacité des systèmes appliqués pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.